



FORUM PARLEMENTAIRE  
sur les Armes Légères et de Petit Calibre

## **Déclaration de Principe sur les différences hommes-femmes et les armes légères et de petit calibre**

Bureau du Forum Parlementaire sur les armes légères et de petit calibre,  
réunion au Masai Mara, Kenya les 3 et 4 mai 2007

Dans les conflits armés modernes, il ressort que près de 80 % de toutes les victimes de conflits sont des civils, et on affirme en outre que la meilleure manière d'éviter d'être blessé pendant une guerre est d'être soldat. Alors que les femmes impliquées comme soldats dans des conflits armés sont rares, des nombres prédominants de combattants sont des hommes qui subissent la plus grande part des décès et des blessures. Cependant, les conséquences énormes des conflits pour les femmes ne doivent pas être négligées.

Les femmes sont particulièrement vulnérables lorsqu'elles sont laissées seules pour lutter pour la survie de leur famille et assurer les ressources du foyer. Dans les conflits armés, les violences contre les femmes sont en augmentation. Dans le monde entier, les femmes et les filles sont violées et gardées comme esclaves sexuelles. Ce type de violence sexospécifique n'est pas seulement un produit dérivé des conflits ; il constitue plutôt un outil utilisé stratégiquement pour perpétrer et exacerber la violence. C'est pourquoi la différence hommes-femmes et son lien aux armes légères et de petit calibre (ALPC) est un thème essentiel qui doit être traité dans les discussions concernant la sécurité et le développement mondiaux, y compris les questions concernant les ALPC. Alors que les femmes aussi bien que les hommes ne souffrent pas des mêmes conséquences des conflits, leurs souffrances sont tout aussi importantes. Cependant, les voix féminines ne se voient pas accorder une présence égale. Dans le monde entier, les hommes sont les participants primaires aux négociations de paix, alors que les femmes en sont exclues, les spécificités de leurs besoins et de leurs expériences ne sont pas prises en compte.

La législation et les conventions internationales protègent les femmes des violences sexistes, mais elles ne sont pas allées jusqu'au bout lorsqu'il s'agit de promouvoir la participation des femmes dans les négociations de paix. Le 31 octobre 2000, le problème complexe de l'exclusion des femmes dans les négociations de paix a été enfin pris en compte lorsque le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, à l'unanimité, la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution souligne l'importance de la participation égale et pleine des femmes en tant qu'agents actifs de paix et de sécurité ; elle traite également de la manière dont les femmes et les enfants sont affectés par la guerre et l'importance de la participation des femmes dans la résolution des conflits tout en

reconnaissant les contributions sous-estimées et sous-utilisées que les femmes apportent dans la prévention des conflits et dans le maintien et la construction de la paix.

Malgré la reconnaissance officielle des perspectives d'égalité des sexes dans la paix et la sécurité, il est resté difficile pour l'ONU et les autres organisations internationales de mettre en œuvre par eux-mêmes ces recommandations. Au lieu d'employer un plus grand nombre de femmes pour travailler au sein de l'organisation et sur le terrain, il est souvent opposé que les différences culturelles rendent difficile ou même impossible aux femmes de négocier la paix. Pourtant, c'est exactement ce problème qui est traité par la Résolution 1325, si à tout le moins l'ONU ne peut adhérer à ces recommandations, comment pouvons nous attendre cela d'autres groupes ?

### **Différence hommes-femmes et ALPC**

Les liens entre les différences hommes-femmes et les armes légères sont une question négligée et peu discutée. Cependant, de nombreuses questions pertinentes doivent être traitées. Tout d'abord, la violence armée est une question de différence hommes femmes qui affecte également aussi bien les hommes que les femmes. Une large majorité d'utilisateurs et de victimes des armes à feu sont des hommes, aussi bien dans les situations de conflit que de non conflit. Même si les femmes ne constituent pas la plus grande part des morts et des victimes, les femmes sont laissées seules à lutter pour la survie de leur famille et pour assurer les ressources de leur foyer. Les armes légères affectent profondément les femmes car les femmes et les autres civils sont les premières victimes des conflits.

Deuxièmement, les armes légères sont utilisées pour terroriser les femmes et pour faciliter les crimes dirigés spécifiquement sur les femmes, comme les viols ou d'autres formes d'abus et de violences sexuelles. Sous la menace d'une arme à feu, les femmes sont forcées à l'esclavage sexuel et à la prostitution.

Troisièmement, au stade postconflituel, les impacts négatifs sur la société des armes légères persistent. Les réfugiés sont souvent effrayés de retourner dans leurs maisons à cause du grand nombre d'armes restés dans les mains de la population. L'abondance des armes légères rend donc très difficile la tâche de reconstruction de la société.

Enfin, les attitudes culturelles assimilent souvent la masculinité avec la possession et l'utilisation des armes à feu, glorifiant de cette manière l'utilisation des armes à feu. Dans certains cas, les femmes encouragent ouvertement les hommes à combattre et, de manière subtile, soutiennent les attitudes et les stéréotypes favorisés par la culture des armes. Comme mentionné plus haut, alors qu'il existe des femmes qui participent activement aux conflits armés, il faut se souvenir que certains y sont forcés alors que d'autres s'y engagent volontairement.

Chaque jour, des hommes et des femmes gèrent les conséquences de la prolifération des armes légères et, à cause de cela, il est vital de permettre aux hommes aussi bien qu'aux femmes de participer à tous les aspects du processus postconflituel de reconstruction d'une société. Cela ne sert pas seulement à donner du pouvoir aux femmes et à favoriser l'égalité hommes-femmes, mais, ces mesures sont décisives pour parvenir à une paix durable. C'est actuellement un fait que les projets qui ne prêtent qu'une attention fugace aux différences entre hommes et femmes ont tendance à échouer.

L'intégration des sexospécificités est fondamentale lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux problèmes concernant les ALPC. De nombreux efforts pour incorporer la concentration sur les sexospécificités principalement sur le contexte des femmes comme victimes des guerres et des conflits armés, cependant l'intégration des sexospécificités est un effort d'inclure les situations des hommes aussi bien que des femmes dans toute action organisée, y compris la législation, les stratégies et les programmes.

## *Objectifs*

**Le Bureau du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, réuni au Masai Mara, Kenya les 3 et 4 mai 2007 :**

*Reconnaît* et affirme son soutien à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes, la paix et la sécurité (2001) et demande son application complète et immédiate ;

*Exige* que la communauté internationale et tous les groupes d'intérêt prennent sérieusement l'intégration des sexospécificités aux questions d'ALPC, pour inclure les situations des hommes et des femmes dans toute action organisée relative au contrôle des ALPC ou à la prévention de la violence armée, que ces actions consistent en une législation, des stratégies ou des programmes ;

*Préconise*, dans cet esprit, que la communauté internationale et les autres groupes d'intérêt, aussi bien au niveau régional que national, affichent fermement la volonté politique, et allouent des ressources adéquates pour traiter les questions de sexospécificité et d'ALPC ;

*Exprime* sa conviction que la participation à égalité entre hommes et femmes dans les négociations de paix soit favorisée, ce qui signifie que les femmes doivent être comprises dans le processus de décision sur ces questions car il est essentiel que les contributions que les femmes apportent à la prévention de la violence et des conflits armés et pour le maintien et la construction de la paix, soient reconnus, appréciés et utilisés ;

*Recommande* que la recherche ultérieure soutenant le travail parlementaire sur cette question soit poursuivie de manière à examiner les liens entre les sexospécificités et les ALPC, tout en soulignant que, compte tenu des négligences passées, il est essentiel que le financement et un soutien politique à large base soient assurés pour une telle recherche, ainsi que le fait que les données sur les ALPC collectées et traitées soient décomposées et analysées du point de vue des sexospécificités en tant que catégorie, facilitant ainsi l'avancement de moyens plus efficaces pour contrôler les armes légères et de petit calibre et réduire la violence armée basée sur les sexospécificités ;

*Préconise* que les membres du Forum et leurs collègues parlementaires favorisent des révisions et des mises à jour des législations nationales sur les armes à feu et des politiques institutionnelles liées à la sécurité, dans le but de mieux aborder les besoins des femmes et de réduire leur exposition à la violence et aux menaces armées ;

*Encourage* l'implication au niveau des citoyens et souligne son attachement à promouvoir les initiatives, les solutions et les pratiques locales, convaincu que l'implication des autorités et organisations locales dans les zones de conflit et la priorité donnée aux solutions basées sur la

connaissance et la communauté locales sont une clé importante pour résoudre les problèmes de sexospécificité et d'ALPC ; et

*Donne mandat au Secrétariat* pour entreprendre diverses activités du programme de travaux du Forum pour élever notablement le profil du Forum sur la sexospécificité et les ALPC, notamment par le développement d'outils stratégiques pratiques, de constitution de capacité, de réformes de la législation liée aux ALPC et de sensibilisation.